



Procès-verbal
Le mardi 11 octobre 2011
Salle du conseil de la Municipalité de Val-des-Monts

Présents: Michel Francoeur (Président de la Fédération, lac St-Pierre), Jacques Laurin (Conseiller MVDM), Lise Girard (Adjointe au Directeur Environnement et Urbanisme MVDM), Claude Mondoux (Trésorier de la Fédération, lac St-Pierre), Linda Brière (Directrice de la Fédération, lac McArthur), Claude Bergeron (Directeur de la Fédération, PSSL), Denise Goulet (lac Achigan), Michel Goulet (lac Achigan), Marc Caron (lac Dam), Dale Taylor (Lac Brassard) Allyson Domanski (Les Trois Lacs), Norm et Barbe Smith (Lac McGregor), Carole St-Pierre (Lac Clair), Sylvain Brazeau (Lac à la Perdrix), Sylvie Beauvais (Lac à la Perdrix), Danielle Delisle (Lac à la Perdrix), Geneviève Michon (ABV des 7), Jean Leduc, Richard Labbé (Lac Bois Franc), Russel Rieger (Lac St-Pierre), Duncan Campbell (Lac St-Germain), Marie-Paule Phillippe (Lac St-Germain) et Mélanie Renaud (Coordonnatrice de la Fédération).

A. Conseil d'administration

1. L'horaire des prochaines réunions du conseil de la Fédération

La prochaine réunion du conseil de la Fédération se tiendra le **jeudi** 15 décembre 2011 à 18h30 à la Salle du Conseil de la MVDM.

Responsables : (FLVDM) Conseil et Mélanie Renaud

Quand : décembre 2011

2. Présentation du nouveau projet *Gestion intégrée des lacs de Val-des-Monts par bassin versant volet I, II & III*

Mélanie Renaud, coordonnatrice, a présenté la proposition de projet de Gestion intégrée des lacs de Val-des-Monts pour la Fédération des lacs de Val-des-Monts. La description et les différentes étapes du projet de gestion de l'eau par bassin versant et du plan directeur de l'eau (PDE) ont été détaillés. La délimitation de la zone à l'étude, soit le réseau hydrologique du bassin versant de la rivière Blanche à Val-des-Monts a été exposée sous forme de carte. Le choix de cette délimitation a également été présenté. De plus, les principaux acteurs du milieu envisagés, tout en mettant l'accent sur l'importance de la participation des associations de lacs, ont été dévoilés. En plus, un exemple d'échéancier et les principales sources de financement souhaitées ont été illustrées. La présentation s'est terminée par une période de questions et de commentaires. La formation d'un groupe de travail, présidé par Michel

Francoeur a été en partie créé. Un courriel d'invitation à siéger sur ce comité sera envoyé sous peu à tous les associations de lacs de Val-des-Monts en vue de former officiellement ce comité et de débiter les activités. La présentation du projet est aussi disponible sur le site Internet de la Fédération des lacs de Val-des-Monts (www.federationdeslacs.ca).

Responsables : (FLVDM) Conseil, Comité administratif et Mélanie Renaud

Quand : 2011-2016

Statut : En cours

3. Présentation des projets à venir

Mélanie Renaud, coordonnatrice, à présenter sommairement les projets proposés pour l'année 2012 de la Fédération des lacs de Val-des-Monts. En plus du *Projet de gestion intégrée des lacs de Val-des-Monts*, la Fédération souhaite entamer un projet éducatif intitulé *À l'eau grenouille*, qui se traduira sous la forme d'une trousse éducative et d'ateliers scolaires sur le thème de l'écologie et la gestion de l'eau de nos lacs. Ce projet pourrait également s'insérer dans le volet II du *Projet de gestion intégrée des lacs de Val-des-Monts* et pourrait voir le jour en 2013. Par ailleurs, une demande de financement pour un projet expérimental de réduction du myriophylle à épi sera préparée pour le lac McArthur. Une autre demande de financement pour l'obtention de matériel technologique, tel que des GPS de poche pour les associations de lacs et un logiciel de géomatique pour la Fédération sera également faite au cours de l'hiver 2011-2012 à Mountain equipment Coop. De plus, une demande de subvention pour la réalisation de la Fête de la pêche édition juin 2012 sera faite à la Fondation de la Faune du Québec afin d'obtenir entre autre des permis de pêche, des cannes à pêches et un chèque de 1000\$ pour l'ensemencement de poissons à la plage Pélissier du lac McGregor. Le mot est donc lancé pour recruter le plus de bénévoles possibles. Finalement, la Fédération poursuit également ses activités régulières, telles que la distribution biannuelle du bulletin *l'Échos de nos lacs*, la Journée sur la qualité de l'eau et les campagnes sur l'échantillonnage du Phosphore total dans les lacs et la recherche de financement pour des projets environnementaux.

Responsables : (FLVDM) Conseil et Mélanie Renaud

Quand : Année 2011

Statut : En cours

4. Visite du projet expérimental des éoliennes du lac Lola

Linda Brière du lac McArthur a fait un compte rendu de la visite réalisée par Michel Francoeur, Russell Rieger, Mélanie Renaud et elle-même chez Monsieur Bertrand du lac Lola à La Pêche. Trois éoliennes sont présentes sur le lac Lola depuis près de 10 ans et les résultats en ce qui a trait à la présence du myriophylle sont étonnants. En effet, le myriophylle a presque totalement disparu, les plantes indigènes reviennent coloniser le lac et la présence des poissons semble aussi augmenter. Mme Brière fera paraître un article sur le sujet et sur la possibilité d'implanter des éoliennes au lac McArthur dans la prochaine édition du bulletin *l'Échos de nos lacs*.

Responsables : (FLVDM) Linda Brière

Quand : Été 2011

Statut : En cours

B. Affaires publiques

1. Règlement sur la tonte de pelouse

En 2010, la MVDM a pris des mesures afin d'assurer la mise en œuvre du nouveau règlement auprès des résidents des lacs St-Pierre et Girard. En effet, plus de 1500 photos de berges ont été prises par la MVDM en 2010. Environ 25% des résidences n'étaient pas conformes au nouveau règlement et la MVDM a envoyé de nombreuses lettres d'avertissement aux propriétaires des terrains non conformes. La MVDM a procédé au cours de l'été 2011 à l'inventaire des berges des lacs McArthur et Dam. Le rapport, semblable à celui déjà réalisé pour le lac St-Pierre, devrait être rendu public au mois de novembre prochain. Selon les commentaires recueillis de différentes associations de lacs, il y aurait eu une bonne amélioration de la part des riverains depuis la parution du règlement. Toutefois, il semblerait en moyenne que le quart des résidents continuent toujours à tondre leur pelouse. La municipalité prône essentiellement la sensibilisation mais elle appliquera ce règlement suite à la réception de plaintes formelles.

*Responsables : (FLVDM) Michel Francoeur, Mélanie Renaud,
(MVDM) Jean Lafrenière, Jacques Laurin, André Turcotte, Lise Girard*

Quand : Été 2011

Statut : En cours

2. Capitaines de Baies du Lac St-Pierre

Lors de la réunion du 8 février, l'association du Lac St-Pierre a présenté leur nouveau système des « Capitaines de baies ». Une quinzaine de résidents du lac se sont portés volontaires comme capitaines et ont été assignés à une quinzaine de baies ou parties du lac, y compris le lac McMullin. Leur rôle consiste à informer et sensibiliser les résidents de leurs baies respectives sur les défis et solutions en matière de qualité de l'eau des lacs. De façon plus spécifique, les résidents seront renseignés sur les règlements municipaux applicables, notamment le règlement interdisant la tonte de gazon sur les cinq premiers mètres de la berge, et sur l'importance de reboiser les berges, d'utiliser des produits domestiques sans phosphates et d'assurer la conformité de leurs fosses septiques. Lorsque certains résidents seront récalcitrants à l'égard du respect des règlements, les Capitaines de baies pourront transmettre des plaintes à la MVDM ou à Russell Rieger de l'association du Lac St-Pierre. Les Capitaines de baie ont également pour mandat d'informer les résidents sur la détection d'algues bleues afin de faciliter la transmission de l'information à la Municipalité et au ministère de l'Environnement pour que des tests de toxicité soient effectués. Selon l'expérience de l'été dernier, la majorité des gens sont très réceptifs au travail des Capitaines de baie. Des trousseaux d'information très complètes ont été distribués. Toutefois, ils espèrent être plus proactifs avec les riverains en 2012 et que le nombre de capitaines augmente au moins à 20. Pour ce qui est du membership, il est présentement à 130 (sur 400). En 2010 il n'y en avait que 65.

Responsables : (Lac St-Pierre) Russell Rieger

Quand : Été 2011

Statut : En cours

3. Le barrage entre le lac Brassard et le lac McGregor

Le barrage représente une préoccupation majeure pour la Fédération et les résidents de ces lacs. Cependant, selon les autorités du gouvernement du Québec dont une lettre a été adressée à M. le Maire, la gestion de ce barrage ne concerne pas le gouvernement puisqu'il s'agit d'un barrage privé. M. le Maire va relancer le dialogue auprès du gouvernement et du propriétaire du barrage puisqu'il y a contradiction entre les deux études qui ont été réalisées concernant la sécurité et la viabilité du barrage.

*Responsables : (FLVDM) Michel Francoeur, Mélanie Renaud
(Lac Brassard) Paul Brennan
(MVDM) Jean Lafrenière*

Quand : Automne 2011

Statut : En cours

4. Rampe municipale du Lac St-Pierre

Suite à une étude réalisée par WESO, l'option d'une rampe de type « plaque de métal » boulonnée aux structures de béton déjà en place a été retenue. Les coûts associés à la mise en place de cette structure sont évalués à 37 000\$. Ces coûts n'incluent pas ceux qui ont été déboursés pour l'étude de faisabilité. À tout événement, les dates pour la réalisation des travaux précisées sur le certificat d'autorisation émis par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs étaient d'août à la fin septembre 2011. En raison de ce qui précède, les travaux devront être reportés à l'année prochaine. Il a été suggéré qu'une enseigne indiquant que la Municipalité n'est pas responsable des dommages causés par la rampe soit installée à la rampe.

Pour ce qui est de la mise en place d'une nouvelle rampe, avec les commodités semblables à celles à la rampe d'accès du lac McGregor sur un autre site, cette option demeure toujours à l'étude. De plus, il semblerait que la nouvelle structure métallique proposée pour la rampe actuelle pourrait être transférable sur un nouveau site en temps et lieu.

*Responsables : (FLVDM) Michel Francoeur, Mélanie Renaud,
(MVDM) Jean Lafrenière, André Turcotte et Jacques Laurin*

Quand : 2011-2013

Statut : En cours

C. Environnement

1. ÉcoAction 2010

Le rapport final du projet ÉcoAction 2010 a été complété par la coordonnatrice de la FLVDM et accepté par Environnement Canada. Le dernier chèque au montant de 1 321\$ nous a été émis.

Responsables : (FLVDM) Michel Francoeur, Mélanie Renaud

Quand : Octobre 2011

Statut : Complété

2. ÉcoAction 2011

Une demande d'aide financière avait été présentée à Environnement Canada pour la mise sur pied d'un projet de reboisement des berges des lacs McArthur et Dam à l'été 2011. Une réponse d'Environnement Canada nous a été acheminée pour nous annoncer que le projet n'a pas été retenu. La problématique des lacs non suffisamment détaillée en plus des coupures au budget seraient les principales causes du refus. De plus, le même financement mais pour des lacs différents nous avait été accordé depuis les 4 dernières années pour une douzaine de lacs au total.

*Responsables : (FLVDM) Michel Francoeur, Mélanie Renaud,
(Lac McArthur) Linda Brière*

Quand : Automne 2011

Statut : Annulé

3. PPEEE

La Fédération a présenté une demande d'aide financière à Environnement Canada dans le cadre du Programme de partenariat sur les espèces exotiques envahissantes. Ce projet visait à empêcher et à freiner la propagation du Myriophylle à épi dans les lacs de Val-des-Monts et ce dans le cadre de deux volets : l'inventaire des herbiers de Myriophylle à épi dans les lacs St-Pierre, McArthur, Grand et McGregor, et la création d'un plan d'action visant la détection précoce du Myriophylle à épi et la gestion des herbiers dans les lacs de Val-des-Monts. Une réponse nous a été acheminée pour nous annoncer que le projet n'a pas été retenu. Suite à une discussion avec Monsieur Bruno Paris, agent de programme, il y aurait eu plusieurs coupures pour ce programme et les projets priorisés et acceptés ont été ceux représentant un territoire plus large et où les impacts seraient à l'échelle régionale et provinciale. Il est donc suggérer de s'associer à d'autres organismes si nous voulons effectuer une nouvelle demande.

Responsables : (FLVDM) Michel Francoeur, Mélanie Renaud

Quand : Automne 2011

Statut : Annulé

4. Distribution de bouteilles pour les échantillons d'eau des lacs et les tests de phosphate

Des bouteilles pour l'échantillonnage du Phosphore total ont été distribuées à la dernière réunion d'octobre.

Responsables : (FLVDM) Mélanie Renaud

Quand : 11 octobre 2011

Statut : Complété

5. Projet Cité des lacs

Le projet résidentiel Cité des lacs suscite le questionnement de plusieurs résidents et riverains à Val-des-Monts. Suite à ces préoccupations, des questions ont été posées par la Fédération par courriel à Monsieur le Maire Jean Lafrenière et Monsieur André Turcotte de la Municipalité de Val-des-Monts. Voici les questions et réponses qui ont été lues lors de la réunion :

Courriel de M. Michel Francoeur (22 septembre 2011):

« Comme plusieurs résidents de Val-des-Monts, on m'informe que le projet Cité des lacs serait en voie d'être relancé. Comme vous le savez, c'est un projet que nous suivons de près depuis longtemps et qui nous préoccupe quant à son impact possible sur la qualité de l'eau du lac St-Pierre et possiblement d'autres lacs de Val-des-Monts.

Pouvez-vous nous fournir plus de renseignements à ce sujet, ou préférez-vous nous en parler lors de la prochaine réunion de la Fédération le mardi 12 octobre ? »

Merci ...

Réponse de M. André Turcotte (23 septembre 2011):

Bonjour à tous,

En date de ce jour, certaines discussions ont effectivement eu lieu sur la possibilité d'aménager un projet de lotissement résidentiel sur la propriété connue comme étant la Cité des lacs. Notre service a reçu une demande de permis pour la construction d'une habitation mais puisque l'émission d'un tel permis requiert l'approbation préalable d'un avant-projet de lotissement, plusieurs étapes devront être franchies avant la construction d'habitation. Nous tenons à vous rassurer à ce sujet.

Conformément à la réglementation relative aux avant-projets, une étude de caractérisation environnementale est requise avant même de discuter de l'élaboration d'un plan des voies de circulation et des futurs lots. Une fois l'étude de caractérisation obtenue, celle-ci sera analysée attentivement par notre personnel. Nous retirerons du développement tous les terrains impropres au développement et nous nous assurerons que le projet d'aménagement s'intègre à l'environnement et non l'inverse.

Soyez assurés que nous traitons ce dossier avec toute l'importance qu'il requiert. Malheureusement, nous ne pouvons discuter plus à fond de la proposition de développement puisque le tout demeure confidentiel jusqu'au moment où les cadastres seront officiels.

Selon notre expérience, l'approbation d'un avant-projet requiert plusieurs mois de procédures et par conséquent, aucun travaux ne devraient être autorisés avant l'an prochain.

Merci ...

2e courriel de M. Michel Francoeur incluant les réponses aux questions de M. André Turcotte (3 octobre 2011).

Bonjour M. le Maire et M. Turcotte:

Faisant suite aux réponses ci-dessous de M. Turcotte, pour lesquelles nous vous remercions, nous avons quelques questions additionnelles :

Q.1) Quelques résidents ont été témoins de travaux sur le terrain de Cité des lacs dans la dernière semaine. Lorsqu'ils ont interrogé les travailleurs, ils se sont fait répondre que la Municipalité avait émis ou était sur le point d'émettre un permis permettant de commencer les travaux. Est-ce exact ?

R.1) Nous ignorons ce que les "travailleurs" ont indiqués. Cependant, aucun permis de lotissement ou de construction n'a été émis en date de ce jour. Nous avons fait parvenir un courriel la semaine dernière rappelant la réglementation au développeur et

avons rencontrés ces derniers hier afin de bien se faire comprendre. Une visite par un inspecteur a permis de constater qu'aucun travaux n'est débuté.

Q. 2) Pouvez-vous dire où nous pouvons trouver le processus détaillé des étapes qu'un projet de cette envergure doit respecter auprès des autorités municipales ou régionales avant que les travaux puissent commencer ?

R.2) Un avant-projet de lotissement doit être présenté avant le début des travaux. Vous trouverez les étapes au chapitre 3 du règlement sur les permis et certificat. Pour vous rendre au règlement, prière de suivre le lien suivant :

<http://val-des-monts.net/upload/val-des-monts/editor/asset/439%2099%20%20R%C3%A8glement%20relatif%20aux%20permis%20et%20certificats.pdf>

Q. 3) À quel moment une consultation publique aurait-elle lieu ?

R.3) Aucune consultation publique ne fait partie de l'analyse des avant-projets de lotissement si la réglementation municipale n'a pas à être modifiée, ce qui est le cas actuellement.

Q. 4) À quel moment et suite à quelles procédures les cadastres peuvent-ils devenir « officiels »?

R.4) La première étape consiste à présenter un avant-projet. Une fois celui-ci approuvé, la construction des chemins peuvent se faire. Une fois ceux-ci acceptés, les plans de cadastre peuvent être déposés à la Municipalité. Une fois ceux-ci approuvés, ils sont envoyés au service du Cadastre. Une fois intégrés au cadastre, ils deviennent public.

Q.5) Par ailleurs, dans la mesure où il s'agit d'un projet qui est susceptible d'affecter au moins 3 lacs (St-Pierre, McArthur et Grand), nous désirons proposer qu'une rencontre aie lieu avec des représentants de la Municipalité et des associations des trois lacs concernés.

R.5) Pour ce qui est de votre demande de rencontre avec les associations de lac, nous soumettons celle-ci à la direction générale.

Merci ...

D. Finance et adhésion :

1. Subvention de la MVDM

La MVDM a confirmé la subvention de 65 000\$ accordée à la Fédération pour 2011. Un premier versement de 10 000\$ et deux versements de 20 000\$ ont été effectués. Un dernier versement de 15 000\$ reste à être versé

*Responsables : (FLVDM) Michel Francoeur, Claude Mondoux
(MVDM) Jean Lafrenière*

Quand : Été 2011

Statut : Accepté

2. Adhésion et cotisations des associations

Le comité exécutif de la Fédération désire proposer une nouvelle structure de cotisation annuelle pour les associations. Le président de la Fédération va communiquer avec tous les président(e)s des associations afin de mettre à jour le nombre d'associations membres de la Fédération et obtenir de l'information sur les particularités propres à chacune d'elles. La possibilité d'un vote par courriel a notamment été soulevée. Toutefois, il a été conclu que le même taux habituel sera facturé pour l'année 2011. Les associations des lacs Champeau, Clair, Dam, Grand, TenPenny, St-Germain, McGregor, Achigan, Brassard, Girard, McGlashan, Les Trois lacs (Gilmour, Hardwood, Lynch), McArthur, Bois-Francs et PSL (Barnes, Louise, Bataille, Maskinongé, Chevreuil, Rhéaume, Corrigan, Truite, Épinette) ont déjà payé leur cotisation. Les frais de cotisation des associations des lacs Perdrix, Dodds, Marbre, Létourneau, McFee, St-Pierre et McMullin, Petit lac Clair, et Domaine St-Antoine sont attendus.

Responsables : (FLVDM) Michel Francoeur et le comité exécutif

Quand : 2012

Statut : En cours

Communications

1. Échos de nos Lacs

L'édition de l'automne 2011 sera publiée vers la mi-novembre 2011. Toutefois, la Fédération demande la participation de ses membres pour les travaux d'édition, de traduction et de révision.

Responsables : (FLVDM) Linda Brière, Mélanie Renaud

Quand : Novembre 2011

Statut : En cours

2. Plan directeur d'eau (PSLL)

L'Association PSL a reçu une subvention de la CREO de près de 7500\$ pour effectuer un inventaire des lacs Bataille et Rhéaume (physico-chimie, tributaires, bassin versant, route, bande riveraine) et identifier les problématiques. Un rapport de recommandations a été produit par la suite. Le projet est en collaboration avec les organismes COBALI et la Conférence des Élus de l'Outaouais. Une étude sur la gestion du castor a aussi été réalisée par Odyssé. Un deuxième PDE pour le lac Louise est presque achevé, il ne reste qu'à finaliser les inventaires des milieux humides. Le rapport de recommandations suivra sous peu à la suite de la fin des travaux terrain.

Responsables : (FLVDM) Claude Bergeron

Quand : automne 2011

Statut : En cours

3. Adresses de Val-des-Monts

Suite à la dernière édition du bulletin *l'Échos de nos lacs*, plusieurs personnes ont fait connaître leur mécontentement de ne pas avoir reçu leur copie en raison des adresses désuètes sur notre vieille liste. Une nouvelle liste d'adresse mise à jour de la Municipalité

de Val-des-Monts nous a été fournie et elle nécessite seulement un triage afin d'exclure les terrains vacants. L'obtention de cette liste facilitera la distribution des bulletins à l'ensemble des contribuables.

*Responsables : (FLVDM) Michel Francoeur et Mélanie Renaud
(MVDM) André Turcotte*

Quand : Automne 2011

Statut : En cours

4. Nichoirs pour canards

Des nichoirs ont été fabriqués et vendus par la Fédération tout au cours de l'été. Ceux qui désirent s'en procurer peuvent encore le faire en contactant Mélanie Renaud. Ceux qui le souhaitent peuvent se porter volontaire pour en assembler. Les plans et les matériaux vous seront fournis.

Responsables : (FLVDM) Mélanie Renaud

Statut : En cours

5. Assurances

Le conseil exécutif désire proposer qu'une police d'assurance pour la Fédération soit obtenue. Il est proposé de vérifier les modèles déjà utilisés par l'association du lac St-Pierre et de Perkins-sur-le-lacs.

Responsables : (FLVDM) Claude Bergeron et Claude Mondoux

Quand : Octobre 2011

Statut : En cours

6. Varia

Une formation sur « le castor et ses habitats : problèmes et solutions » sera offerte gratuitement le 17 octobre prochain de 13h à 17h au centre communautaire du Parc Thibault, les places sont limitées. Réserver auprès de Mme Geneviève Michon, de l'ABV des 7 à genevieve.michon@abv7.org ou au 819 771-5025. Mme Michon était sur place pour recueillir les inscriptions.

Responsables : (ABV des 7) Geneviève Michon

Quand : 17 octobre 2011

Statut : En cours

Le lac Lachaine représente une préoccupation importante pour la Fédération et les résidents des lacs qui y sont reliés. Une plainte concernant des travaux exécutés sans permis au lac Lachaine a été déposée à la Municipalité de Val-des-Monts. Une grande partie du petit lac en amont du lac Lachaine aurait été vidé entraînant son lot de sédiments dans le lac Lachaine. Des travaux de déboisement autour de ce petit lac ont aussi été observés. La Municipalité de Val-des-Monts et le MDDEP travaillent actuellement sur le dossier afin de régulariser la situation.

*Responsables : (FLVDM) Michel Francoeur, Mélanie Renaud,
(MVDM) Jean Lafrenière, Jacques Laurin, André Turcotte, Lise Girard*

Quand : Automne 2011

Statut : En cours



PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DE LA FÉDÉRATION

Le jeudi 15 décembre 2011 à 18h30

Salle du conseil de la Municipalité de Val-des-Monts

***Nota : l'élection des membres du conseil d'administration pour 2012
aura lieu lors de cette rencontre***